

Avertissements Agricoles®

Bourgogne et Franche-Comté

Bulletin n° 28/96 - 6 décembre 1996

Grandes Cultures

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 81.80.10.71 - Fax : 81.88.27.77

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : G. RIFFIOD - CFPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 80.26.35.45 - Fax : 80.22.63.85

COLZA

Les dissections larvaires effectuées sur les colzas entre le 25 novembre et le 5 décembre mettent en évidence l'absence (ou la présence très faible) de larves d'altises et de charançons du bourgeon terminal sur l'ensemble de la région, y compris en parcelles n'ayant pas reçu d'insecticide à l'automne. Les larves de mouche mineuse peuvent parfois être observées ou à défaut de la larve elle-même, les galeries qu'elle a creusé dans le pétiole des vieilles feuilles. Ces larves ne présentent aucun danger pour le colza.

Préconisation : Intervention insecticide strictement inutile.

CEREALES

Piétin-verse : bilan 96

➥L'évolution de la maladie et ses conséquences

■*Un climat peu propice au piétin-verse*

Les contaminations automnales interviennent tardivement (~15/11) ; elles sont peu nombreuses et les températures relativement fraîches qui leur succèdent ne permettent pas un développement rapide du champignon si bien que le début des contaminations secondaires n'est intervenu, en général, qu'à la mi-avril (de fin mars à Auxerre, Donzy, Mâcon, Montmorot à fin avril début mai à Beaune, Pouilly-en-Auxois, Delain, Dijon). Il en résulte :

- un pourcentage limité de pieds porteurs de symptômes au stade épi 1 cm,
- une apparition tardive des nécroses (fin mai) dans les parcelles à fort potentiel infectieux.

Les résultats de suivi des parcelles "noyau piétin-verse" reflètent la moindre importance de l'attaque du piétin verse en 1996 et par ailleurs, soulignent l'influence du risque agronomique ; en effet, si le pourcentage moyen de section nécrosée en 96 est plus faible que la moyenne des dix dernières années, les parcelles dites à risque présentent, malgré tout une attaque de forte intensité;ceci explique qu'en Plaine Dijonnaise et, dans une moindre mesure dans le Finage Jurassien, la moyenne soit aussi élevée qu'en 1995 *(cf graphes 1, 2, 3)*.

■*De faibles pertes de rendement*

Dans les essais réalisés en Bourgogne et en Franche-Comté cette année, le premier fongicide a apporté un gain de 2 à 10 qx ; l'effet du T1 sur septoriose précoce étant négligeable cette année, l'effet piétin-verse varie ainsi de 2 à 6 qx.

Compte tenu de la faiblesse du risque climatique en 96, les parcelles où le piétin-verse s'est développé doivent être retenues comme parcelles à fort potentiel où la stratégie fongicide du prochain blé prendra en compte le piétin-verse.

➥Types de souches

(voir graphes 4, 5)

L'analyse des souches réalisées par le laboratoire du SRPV de Beaune confirme la dominance des souches rapides en Bourgogne. En Franche-Comté, les résultats sont inhabituels : alors que le taux de souches lentes a chuté en Haute-Saône et dans le Doubs, il dépasse la barre des 50 % dans le Jura. Vis-à-vis de la résistance aux fongicides, la campagne 96 confirme les observations des années précédentes :

- le phénomène "souches peu sensibles au prochloraze" reste marginal en Bourgogne et en Franche-Comté ; cependant on observe cette année un léger glissement vers une moindre sensibilité dans quelques unes des parcelles suivies dans le Jura.
- le niveau atteint par les souches Ib (peu sensibles aux triazoles) s'accroît dans la quasi totalité des secteurs de suivi et dépasse 50 % voire 70 % dans certains noyaux. En tenant compte des souches lentes ce sont, pour chacun des noyaux de Bourgogne, entre 68 et 90 % des souches de piétin-verse qui ne sont pas sensibles aux triazoles. Ces résultats de laboratoire expliquent certaines irrégularités d'action observées au champ.

➥Quelles conséquences pour 1997 ?

■***Le principe général de lutte contre le piétin-verse reste identique à celui de 1996*** ; il repose sur la prise en compte :

1 - du risque climatique, appréhendé par la modélisation : le modèle TOP élaboré par le SPV permet une description des cycles du piétin-verse. Il a permis de bien caractériser les dernières années.

2 - du risque parcellaire, appréhendé par l'un des moyens disponibles :

- l'approche agronomique des situations à risque, permise par la faible mobilité du champignon. Les grilles d'évaluation du risque piétin-verse élaborées en 1995 (cf AA n°4 du 14/3/96) permettent de quantifier les principaux facteurs de risque : type de sol, précédent/anté-précédent, date de semis,... ; elles sont utilisables dès l'automne.
- le Kit de diagnostic précoce



RETRAIT DU DINOTERBE

Par suite notamment des risques pour la qualité de l'eau, les autorisations de vente et l'utilisation des produits anti-parasitaires à base de dinoterbe avaient été modifiées en janvier 96 (cf notre bulletin n° 5/96 du 28 mars 96).

Un avis paru au Journal Officiel du 26/10/96 signale **le retrait de toutes les autorisations de vente de l'ensemble des produits antiparasitaires à base de dinoterbe.**

Pour permettre l'écoulement des stocks de ces produits, il est accordé un délai pour leur distribution et utilisation tel que tout produit contenant du dinoterbe ne puisse plus être mis sur le marché ni utilisé à compter du **30 septembre 1997.**



COLZA

Altises et charançons : traitement de rattrapage inutile.

CEREALES

Piétin-verse : Bilan 96.

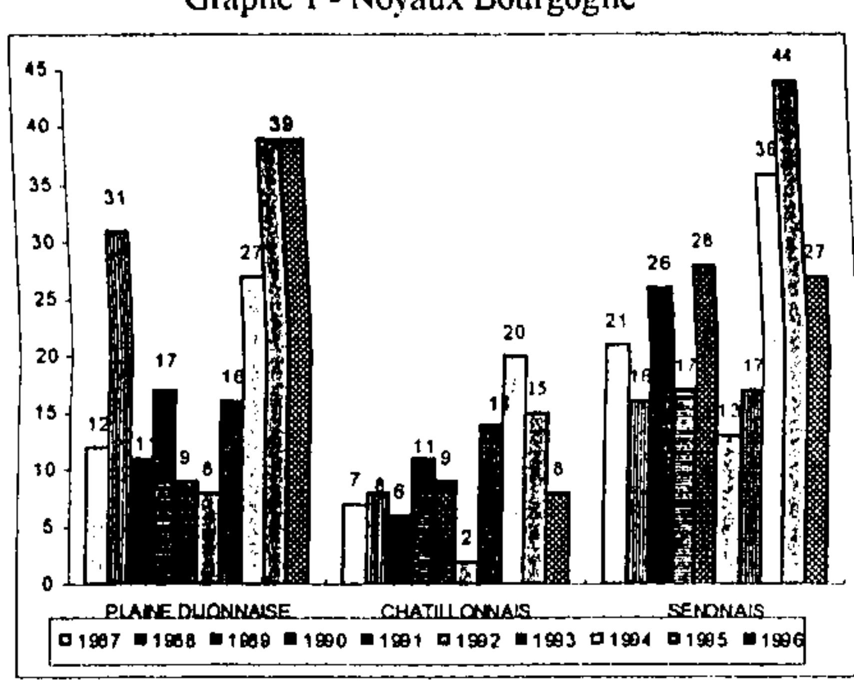
(DIAGNOLAB) indique le risque en sortie d'hiver (au stade épi 1 cm) ; il n'offre cependant qu'une image à un instant donné puisqu'il ne tient pas compte de l'évolution climatique qui suit le prélèvement.
Les résultats des tests réalisés ces dernières campagnes montrent que pour un niveau inférieur à 10 UA, le kit permet de bien déceler les parcelles ne justifiant pas d'intervention. Au-delà de ce seuil l'interprétation est plus délicate.
- le diagnostic visuel reste un assez bon critère d'évaluation du risque en parcelles à souches rapides et en piétin-verse précoce.

■ ***Intervenir sur les parcelles à risque avec l'une des matières efficaces sur les souches de nos régions et au stade d'activité optimum.***

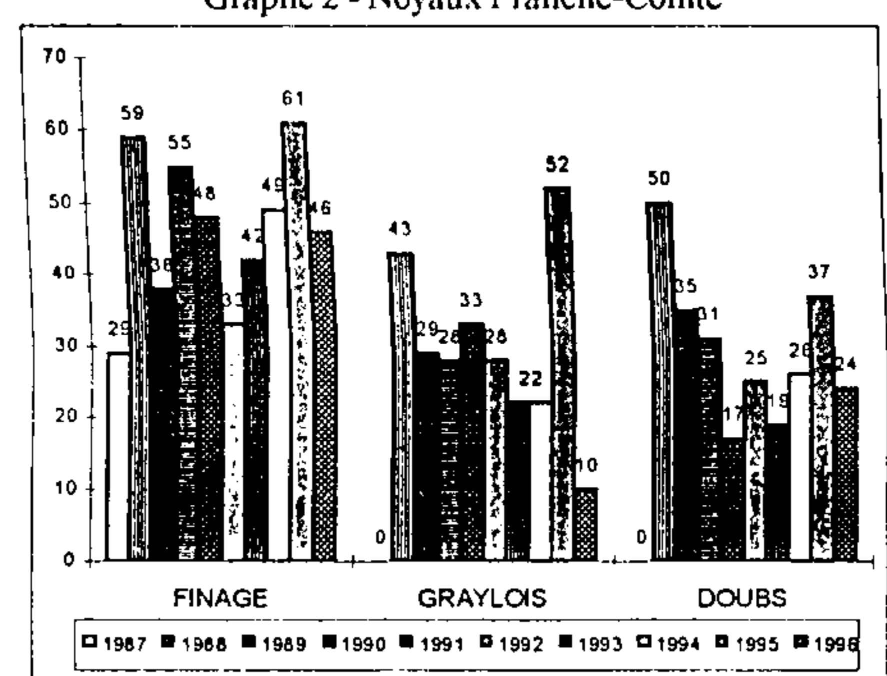
Avec le prochloraze (utilisé à 450 g/ha), la meilleure efficacité sur piétin s'obtient avec un traitement positionné entre le stade "épi 1 cm" et "1 noeud" ; elle diminue rapidement après le 1er noeud.
Avec le cyprodinil (utilisé seul à 1 kg ou en association à 0,8 kg/ha), le positionnement varie avec l'épidémiologie du piétin entre 1 et 2 noeuds.
Nous ferons le point au début de l'année 97 sur l'évolution de la maladie et l'utilisation des produits.

Pourcentage de section nécrosée

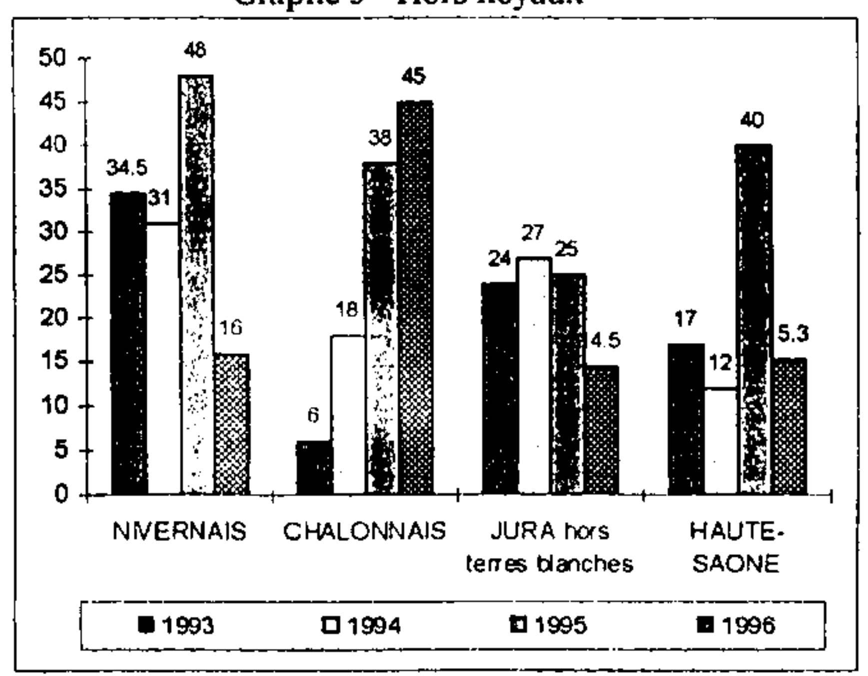
Graphe 1 - Noyaux Bourgogne



Graphe 2 - Noyaux Franche-Comté

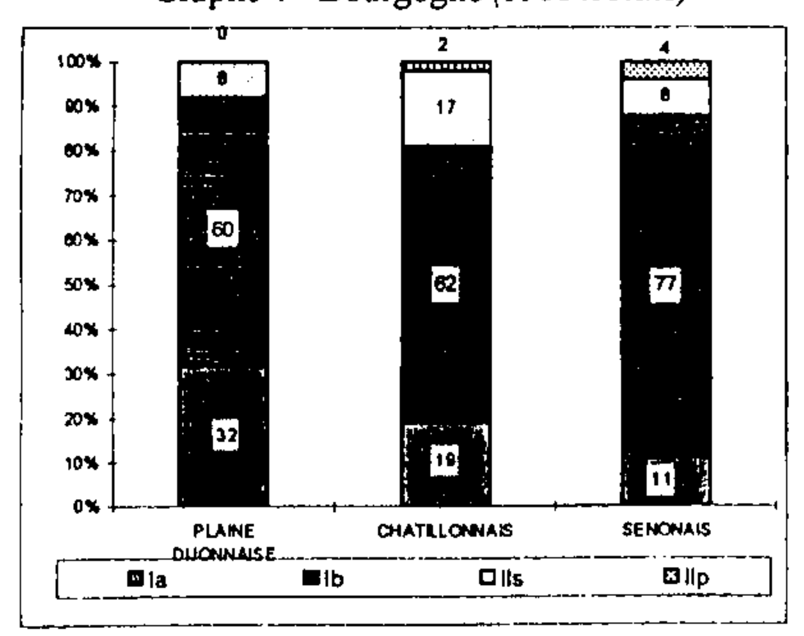


Graphe 3 - Hors noyaux

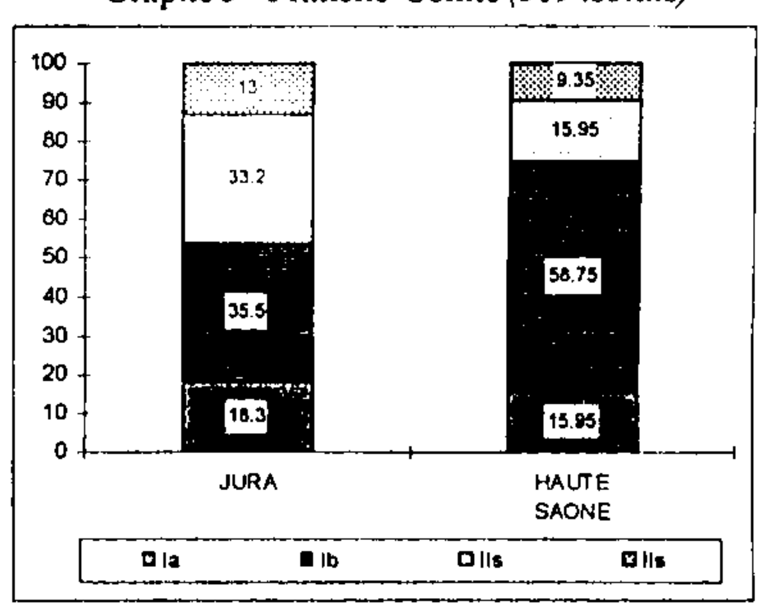


Typologie des souches

Graphe 4 - Bourgogne *(1166 isolats)*



Graphe 5 - Franche-Comté *(519 isolats)*



SRPV

Avertissements Agricoles®

Bourgogne et Franche-Comté

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : G. RIFFIOD - CFPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 80.26.35.45 - Fax : 80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 81.80.10.71 - Fax : 81.88.27.77

DU NOUVEAU A PARTIR DE 1997...

Pour ne traiter que si la situation l'exige . . .
... Les Avertissements Agricoles,

Pour être informé plus rapidement . . .
... choisissez la formule FAX

Suite à l'enquête réalisée début 1996, plus de 50 % d'entre-vous sont intéressés par la formule Fax pour l'acheminement de nos bulletins. Pour répondre à votre attente et améliorer ainsi notre service, nous vous proposons à partir de la prochaine campagne la possiblité de choisir entre l'abonnement papier et l'abonnement Fax.

Il faut savoir que :

- le contenu du bulletin Fax sera le même que celui du bulletin papier,
- le Fax sera adressé durant la nuit, le message sera ainsi disponible chez vous dès le début de la journée,
- les documents couleur, éventuellement des informations générales ou les bilans de campagne vous parviendront par la poste,
- le surcoût du bulletin Fax sera de 50 F. par abonnement.

FORMULAIRE D'ABONNEMENT

accompagné obligatoirement de votre règlement
à retourner à : SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Z.I. Nord - BP 177 - 21205 BEAUNE Cédex

NOM et PRENOM (ou raison sociale) :

Adresse postale complète à laquelle les bulletins doivent être adressés :

RUE :...................................... N° : .... COMMUNE : ....

CODE POSTAL : . . . . . BUREAU DISTRIBUTEUR :..............................

Tél : 0. . . . . (Veuillez joindre votre dernière étiquette adresse)

FORMULE PAPIER :

		Nombre d'abonnements souscrits
Edition Vigne :	**320 F.**	□□
Edition Grandes Cultures :	**320 F.**	□□

FORMULE FAX :

Edition Vigne :	**370 F.**	□□
Edition Grandes Cultures :	**370 F.**	□□

Votre numéro de Fax : □□□□□□□□□□

MODE DE PAIEMENT : Libeller votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de REGISSEUR DE RECETTES.

P40